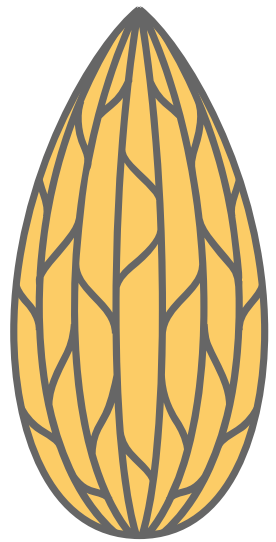




UN PRIX JUSTE POUR UNE  
VIE DÉCENTE

  
Belgian Fair Trade  
Federation





- + QUELLE DÉFINITION PEUT-ON DONNER À LA NOTION DE PRIX JUSTE ?
- + UN PRIX JUSTE EST-IL TOUJOURS LE PRIX LE PLUS BAS ?
- + UN PRIX BAS EST-IL TOUJOURS SYNONYME DE HAUSSE DU POUVOIR D'ACHAT ?
- + QUEL EST L'IMPACT POUR LE PRODUCTEUR ?
- + EXISTE-T-IL DES ALTERNATIVES ? SONT-ELLES FIABLES ?

Ces questions sont plus que jamais d'actualité dans un environnement où le consommateur se sent quelque peu déboussolé par les publicités en tout genre et par la disparité des prix dans de nombreux secteurs tels que l'alimentaire, le textile ou le transport aérien.

Tentons d'y voir plus clair.

# Qu'est-ce que le prix juste ?

La définition donnée par l'organisation mondiale du commerce équitable (WFTO) dont BFTF fait partie est la suivante :

« Un prix équitable est un prix qui a été mutuellement accepté au cours d'un processus de dialogue et de concertation, qui permet une rémunération équitable des producteurs et qui est aussi acceptable par le marché en question. Là où une grille de prix équitables existe, elle sera utilisée comme un minimum. Une rémunération équitable signifie le paiement d'une rémunération socialement acceptable (dans le contexte local), considérée comme équitable par les producteurs eux-mêmes et qui prend en considération le principe de salaire égal entre hommes et femmes à travail équivalent. Les organisations de commerce équitable (de vente et d'importation) soutiennent des programmes de renforcement des capacités des producteurs-trices, leur permettant de calculer par eux-mêmes ce qu'est un prix équitable »

En résumé, la fixation du prix doit prendre en compte la réalité du producteur qui doit être rémunéré d'une manière telle que le prix reçu **COUVRE SES FRAIS DE PRODUCTION**, lui permette de **VIVRE DÉCEMMENT** (en lui permettant de se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner, lui et sa famille) et, idéalement, d'**ÉPARGNER**.

**1** OPPORTUNITÉS POUR  
LES PRODUCTEURS  
DESAVANTAGÉS



**2** TRANSPARENCE ET  
RESPONSABILITÉ



**3** PRATIQUES  
COMMERCIALES  
ÉQUITABLES



**4** JUSTE PRIX



**5** PAS DE TRAVAIL FORCÉ  
NI DES ENFANTS



**6** PAS DE DISCRIMINATION,  
ÉGALITÉ DES GENRES,  
LIBERTÉ D'ASSOCIATION



**7** BONNES CONDITIONS  
DE TRAVAIL



**8** DÉVELOPPEMENT DES  
COMPÉTENCES



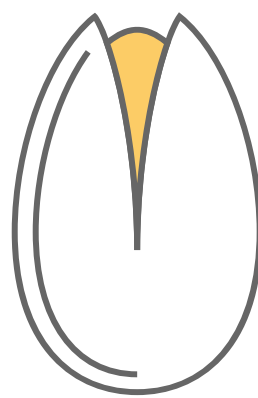
**9** PROMOTION DU  
COMMERCE ÉQUITABLE



**10** RESPECT DE  
L'ENVIRONNEMENT



**LES DIX  
PRINCIPES  
DU  
COMMERCE  
ÉQUITABLE**





Quoi de plus logique, finalement, que de vendre ses produits à un prix supérieur à son coût de production ? Qu'en est-il sur le terrain ? Penchons-nous sur le cas des **PRODUCTEURS DE POMMES EN WALLONIE**.



**0,50€/Kg**

**COÛT DE REVIENT**



entre  
**0,20€ et  
0,50€/kg**

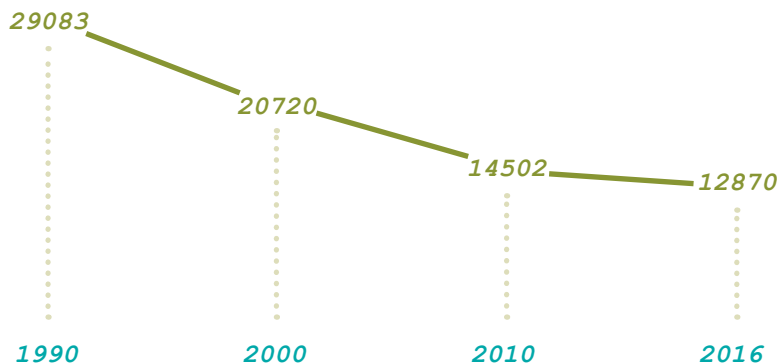
**PRIX DE VENTE**

***DONC DANS LA PLUPART DES CAS,  
LES PRODUCTEURS LOCAUX TRAVAILLENT À PERTE !***

La même situation est malheureusement vécue par l'ensemble des secteurs agricoles belges (viande, lait, fruits et légumes...)

Conséquence inévitable de cette situation : l'appauvrissement et la précarisation des agriculteurs ainsi que le déclin catastrophique des **EXPLOITATIONS AGRICOLES EN BELGIQUE**, dont la situation en Wallonie est illustrée ici :

## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES EN RÉGION WALLONNE :



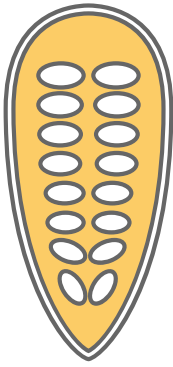
À ces chiffres s'ajoutent les constats tout aussi alarmants selon lesquels

+ 80% des exploitants agricoles ont plus de 45 ans et

+ seulement un agriculteur sur deux dispose d'un successeur.

• **LES PRODUCTEURS DU SUD** sont loin d'être épargnés par ce phénomène. La situation est même bien pire dans les pays où la sécurité sociale et le droit des travailleurs sont quasiment inexistants. On peut souligner, parmi les exemples qui nous touchent le plus, vu les grandes quantités importées et consommées en Europe, les conditions de vie des travailleurs du textile en Inde et au Bangladesh ou celles des producteurs du cacao en Côte d'Ivoire.

# Comment expliquer ce phénomène ?



Nous vivons dans un monde de plus en plus globalisé et mondialisé où les enseignes low cost ont connu une progression fulgurante ces dernières années.

Pouvons-nous pour autant dénigrer une tendance qui permet aux consommateurs, surtout aux plus défavorisés, d'avoir accès à l'ensemble des produits de consommation à moindre coût ? **LA DÉMOCRATISATION DES PRODUITS N'EST-ELLE PAS ESSENTIELLE DANS LA DIMENSION SOCIALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOCIÉTÉ ?**

Cette question est centrale, les réponses à y apporter également, et nous amène à nous poser deux autres questions :

« **QUE SE CACHE-T-IL DERRIÈRE LE PRIX BAS ?** »

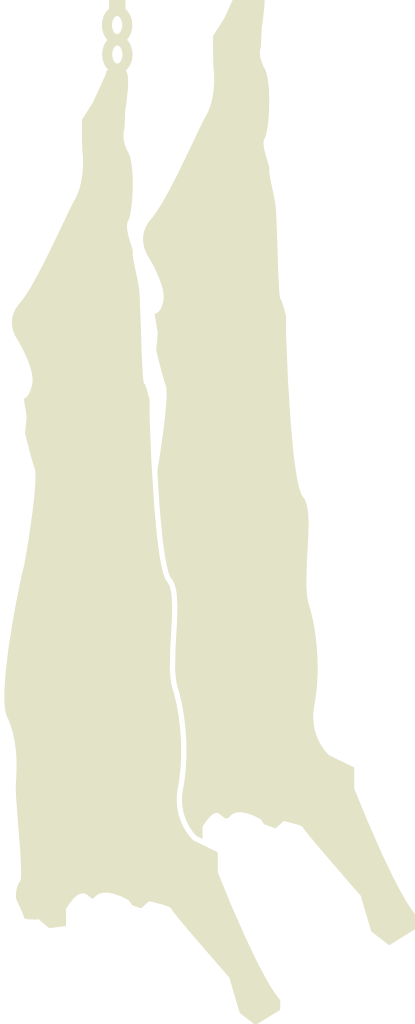
« **LE PRIX BAS A-T-IL UN COÛT ?** »



D'après Michael Pollan, journaliste du New York Times,

« **L'alimentation bon marché est malhonnête, car le vrai prix à payer est en fait déraisonnablement élevé.** »





De nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer le fait que, bien souvent, les prix bas sont artificiels car ils ne représentent pas le coût global engendré par la production. Par ailleurs, d'autres facteurs viennent fausser la donne tels les subventions ou les cadeaux fiscaux accordés à certains acteurs, ou encore, les perpétuelles promotions mirobolantes liées à la surproduction et illustrées de manière navrante par certaines émeutes provoquées dans les grandes surfaces créant ainsi un véritable buzz.

En outre, il est intéressant de se pencher sur les externalités sociales et environnementales engendrées par la production, qui ne sont pas prises en compte dans la fixation du prix final mais qui sont in fine à la charge de la collectivité.

Le médecin et environnementaliste Lylian Le Goff a par exemple souligné que le prix des aliments de l'agriculture conventionnelle serait multiplié par deux voire trois ou quatre s'il reflétait leur vrai coût global pour la santé des hommes et pour la planète.

Le scandale du saumon norvégien nourri aux antibiotiques et aux pesticides et, plus près de chez nous, le scandale Veviba, où des dizaines de tonnes de viande jugées non conformes ont été détruites, en sont de bonnes illustrations.



D'un point de vue purement social, on observe de nombreux exemples de dérives causées par la course au coût le plus bas. Citons notamment l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, tuant plus d'un millier d'ouvriers travaillant pour les plus grandes marques occidentales, ou les conditions de travail infernales dans le secteur aérien low cost où les employés d'une certaine enseigne, dont certains gagnent moins de 1.000 euros par mois, doivent payer leur eau à bord et ne sont pas rémunérés pour leurs heures de garde.



## Belgian Fair Trade Federation

Devant ces différents constats alarmants, de nombreux acteurs de commerce équitable belge voulant proposer une alternative au commerce conventionnel ont créé **EN 2011 LA FÉDÉRATION BELGE DE COMMERCE ÉQUITABLE, OFFICIELLEMENT APPELÉE « BELGIAN FAIR TRADE FEDERATION » (BFTF)**.

Ces différentes organisations respectent une série de critères éthiques dont le prix juste, la transparence et la juste répartition de la valeur d'un produit entre les différents acteurs de la chaîne.

BFTF s'est donné pour **MISSION DE FÉDÉRER ET DE SOUTENIR LES ORGANISATIONS BELGES DE COMMERCE ÉQUITABLE** dont la philosophie est en phase avec les standards de la World Fair Trade Organisation pour le commerce équitable Nord/Sud et avec les critères du label « Prix Juste Producteur » pour le commerce équitable Nord/Nord.

Par ailleurs, un des axes principaux des activités de BFTF étant de faire de la sensibilisation sur la problématique du commerce équitable, BFTF a lancé, en 2018 la campagne « Un prix juste pour une vie décente » en vue de conscientiser le citoyen sur un des thèmes centraux du commerce équitable qu'est la notion de prix juste.



# Nos membres





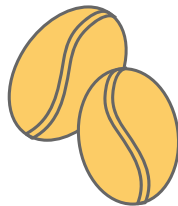
# PRIX JUSTE PRODUCTEUR

- + Site web : <https://prixjuste.be/>
- + Facebook : Prix Juste Producteur
- + Twitter : @PrixJusteProducteur

Présent aux côtés de son membre et partenaire le Collège des producteurs depuis les premières étapes de la création du label, BFTF a pu apporter son expertise et son expérience du terrain afin de dessiner les contours du label et de participer à la définition de ses 15 critères.

Un travail de plusieurs mois dans le cadre d'un groupe de travail réunissant experts du commerce équitable et représentants des différents sous-secteurs agricoles a permis la création et le lancement du label en janvier 2018.

**UNE DES PRIORITÉS DE BFTF EST DE FAIRE CONNAITRE CETTE INITIATIVE WALLONNE AU GRAND PUBLIC.**



Le label « Prix Juste Producteur »

## **LE LABEL « PRIX JUSTE AU PRODUCTEUR », UNE BONNE NOUVELLE POUR LES CONSOMMATEURS :**

Grâce à cette nouvelle manière d'identifier des produits et des marques existants, les consommateurs pourront à terme sélectionner des produits qui rémunèrent correctement le producteur. Par effet boule de neige, et parce qu'ils sont à la base même du fonctionnement du label, plus le nombre de producteurs/groupements bénéficieront de la certification « Prix juste », meilleure sera effectivement leur rémunération pour leur production.



### **COMMENT FONCTIONNE LE LABEL ?**

L'objectif principal de la certification « Prix Juste au Producteur » est de valoriser toutes les initiatives qui garantissent une rémunération correcte à leurs producteurs. Il ne s'agit pas d'une marque à part entière, mais d'un processus d'identification de démarches existantes : sur demande spontanée, les producteurs/groupements de producteurs devront satisfaire au cahier des charges basé sur 15 critères (voir page suivante), afin de caractériser la qualité des relations commerciales qui le(s) lient avec leur(s) premier(s) acheteur(s).

Pour les producteurs actifs dans la vente directe, le processus de certification est quasi immédiat, à partir du moment où le producteur prend en compte ses coûts de production pour calculer son prix de vente.

## COMMENT CARACTÉRISER DES RELATIONS COMMERCIALES QUI STIMULENT DES PRIX PLUS JUSTES ?

Sur base d'un cahier des charges composé de 15 critères :

1. existence, description et identification du produit
2. existence, description et identification de la marque
3. existence, description et identification des opérateurs
4. identification du groupe des producteurs
5. gouvernance démocratique du groupe de producteurs
6. organisation de la production au sein du groupe de producteurs
7. politique tarifaire concertée au sein du groupe de producteurs
8. le prix se définit au travers des coûts de production
9. le prix se définit au travers de la qualité
10. délai de paiement court
11. un contrat formalisant les accords entre le producteur et son premier acheteur
12. traçabilité des produits
13. origine des produits
14. durée de l'engagement
15. indépendance des producteurs

Pour Emmanuel Grosjean, Coordinateur  
du Collège des Producteurs,

« Acheter des produits avec ce label sera un acte économique vis-à-vis des producteurs mais aussi un acte sociétal vis-à-vis de la durabilité de notre alimentation de proximité. »

<http://www.collegedesproducteurs.be/site/>

**VOUS ÊTES PRODUCTEUR ET INTÉRESSÉ DE SAVOIR COMMENT BÉNÉFICIER DU LABEL ?**

Contactez le Collège des Producteurs  
081 24 04 30 - [info@prixjuste.be](mailto:info@prixjuste.be)



**[www.bftf.be](http://www.bftf.be)**  
**[www.facebook.com/BFTFasbl](https://www.facebook.com/BFTFasbl)**

Tél. :

**04/223.43.35**

GSM :

**0471/30.30.01**

Mail :

**[info@bftf.be](mailto:info@bftf.be)**

Adresse :

**BFTF asbl**  
**Rue Volière, 9**  
**4000 Liège**

Avec le soutien de  
la



**Wallonie**